

Arrêté nommant la présidente de jury de l'examen conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)

Académie de Versailles
(Session 2024)

Le Recteur de l'Académie de Versailles ;

Vu les articles D.222-4 à D.222-10-1 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est nommée, pour la session 2024, présidente de jury du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) de l'académie de Versailles, Madame Rachel LE LAMER PAVARD, vice-doyenne du collège des Inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux sur l'académie de Versailles.

ARTICLE 2 : Est nommée, pour la session 2024, vice-présidente de jury du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) de l'académie de Versailles, Madame Valérie LEGALLICIER, vice-doyenne des Inspecteurs de l'éducation nationale sur l'académie de Versailles.

ARTICLE 3 : Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 18 septembre 2023

Le Recteur de l'Académie de Versailles


Etienne CHAMPION